

Société Québécoise pour la Défense des Animaux

2287, avenue Old Orchard, bureau 4 Montréal (Québec) H4A 3A7 (514) 524-1970

BULLETIN PRINTEMPS 2020

TABLE DES MATIÈRES

- 1. Lettre du président de la SQDA
- 2. Campagne de déménagement 2020 Non à l'abandon
- 3. Les animaux de compagnie et la COVID-19
- 4. Les chiens dangereux et la responsabilité des propriétaires
- 5. Le financement

1. Lettre du président de la SQDA

Ce printemps est une période difficile pour les Québécoises et les Québécois qui subissent un confinement obligatoire depuis le 15 mars pour contrer la propagation du coronavirus. Cependant, il ne faut pas abdiquer et la vie doit quant même suivre son cours. Même si les gens sont confinés comme les ours en hiver, la nature au printemps est pleine de vie à cause du réveil de la faune et de la flore, et ce n'est pas l'arrivée du coronavirus qui va arrêter la progression de nos saisons. En plus du printemps, l'été est à nos portes et nous pouvons profiter pleinement de nos journées avec nos animaux de compagnie préférés.

Le thème de ce bulletin est la Campagne de déménagement 2020 pour contrer l'abandon des animaux domestiques. Cette campagne est l'initiative de la SQDA et se fait annuellement à travers le Québec avec la coopération de ses membres qui représentent toutes les régions du Québec. Les moyens utilisés sont principalement les affiches et les T shirts représentant un dessin de Frédéric Back, un des membres fondateurs de la SQDA et deux fois gagnant d'un Oscar pour ses films d'animation. Pour plus d'information sur la campagne, vous pouvez consulter le premier article de ce bulletin.

Dans un deuxième volet, nous vous entretenons des conséquences de la crise sanitaire de la COVID-19 sur les animaux de compagnie. Une des conséquences a été de constater une augmentation du nombre d'adoption d'animaux de compagnie comparé aux chiffres de 2019. Cette augmentation provient probablement de la solitude des gens résultant du confinement de la population décrété par le gouvernement du Québec depuis la mi-mars 2020. La SQDA prévoit que cette augmentation du nombre d'adoption d'animaux domestiques va probablement mener à une recrudescence du nombre d'abandons lors de

déménagements ou pour toutes autres raisons. L'irresponsabilité de certains propriétaires d'animaux domestiques sera toujours présente, car il y a toujours des pommes pourries dans une société. La SQDA doit ainsi être proactive et réagir pour contrer l'abandon des animaux domestiques au cours des prochains mois.

Un autre sujet important est la responsabilité des propriétaires de chiens dangereux et les règlements adoptés par les villes du Québec pour contrer leurs actions; la prémisse de ces règlements est qu'il vaut mieux prévenir que guérir. L'article relate l'adoption par plusieurs villes d'un règlement pour responsabiliser les propriétaires de chiens dangereux et éviter toutes actions futures de violence envers des humains. Vous allez constater que responsabiliser les propriétaires de chiens dangereux n'est pas facile et qu'imposer des conditions de responsabilisation est peut-être de mise, mais avec des conséquences néfastes.

Vous pouvez constater à la lecture des articles de ce bulletin qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer le bien-être et le sort des animaux, sensibiliser le public sur le monde animal et la cruauté envers les animaux, conserver le patrimoine animalier du Québec et améliorer les règlements ainsi que les lois sur les droits des animaux. Nous tenons à vous faire mention que la SQDA prend en considération aussi la violence des chiens agressifs envers les humains et propose des solutions pour corriger la situation. Le but est d'assurer le bien-être des animaux domestiques et de diminuer le nombre de victimes subissant des morsures de chiens agressifs.

En dernier lieu, nous vous demandons aussi d'être généreux en cette période de confinement et de nous faire parvenir un don, peu importe le montant, car toute notre action est bénévole. De plus, nous devons choisir des bénévoles pour aider la SQDA dans toutes ses activités, comme la nomination de responsables pour les différentes régions du Québec. Si vous voulez faire du bénévolat, veuillez nous en informer au moyen du formulaire qui suit la partie sur le financement du bulletin. La relève est une priorité pour assurer la pérennité de la SQDA qui milite pour la défense des animaux depuis plus de 40 ans.

N'oubliez surtout pas qu'il est de la responsabilité des membres de la SQDA de toutes les régions du Québec de poser un geste pour le bien-être des animaux. « Penser globalement et agir localement », voilà la devise qu'il faut toujours avoir en mémoire pour la transformer en action concrète. La plus importante responsabilité des membres est de lire ce bulletin, de le mettre en pratique et d'en diffuser l'information.

Enfin, nous pouvons profiter du printemps et de l'été pour nous promener dans la nature avec nos animaux préférés.

Bonne lecture et bon déconfinement.

Ghislain A. Arsenault Président de la SQDA

2. Campagne de déménagement 2020 - Non à l'abandon

Un des objectifs de la SQDA est de contrer l'abandon des animaux domestiques à l'approche du grand déménagement annuel du 1^{er} juillet, et de sensibiliser la population à l'égard de ce fléau; l'activité principale est la Campagne de déménagement. Encore cette année, les membres et donateurs de toutes les régions du Québec, en plus de participer à notre Campagne de déménagement, devront nous faire parvenir toute information, c'est-à-dire, des copies d'articles de journaux, de revues ou d'autres médias, ayant trait au déménagement et à l'abandon des animaux domestiques. Cette information nous sera très utile pour constater les résultats positifs de notre campagne ou le contraire, et ajuster les activités futures de la SQDA pour contrer l'abandon des animaux domestiques. Nous vous souhaitons bonne chance pour la collecte de toute information sur la situation de votre région.

À la lecture des informations colligées en 2019, nous avons constaté que les mêmes problèmes perdurent concernant l'abandon des animaux et le fait que les refuges sont débordés au cours de cette période de déménagement qui s'étend de juin à août. Cependant, nous ne pouvons pas conclure que cette situation est la même pour l'ensemble du Québec et qu'elle perdure annuellement. Ainsi, en plus des membres, nous allons colliger aussi des informations cette année en vue d'obtenir des renseignements utiles pour faire ressortir des résultats probants de cette situation.

Le problème d'abandon, qui se situe principalement dans la période du grand déménagement de la fin juin à août, demeure lors de déménagements ayant lieu à d'autres périodes de l'année. Il faut noter qu'il y a aussi, mais dans une moindre mesure, des abandons d'animaux domestiques sans que la cause principale soit reliée aux déménagements. Ainsi, notre campagne sera toujours annuelle, mais sur une base continuelle. Nous sommes conscients que les déménagements se font pour la grande majorité en juin-juillet et que la plupart des animaux domestiques sont laissés pour compte au cours de cette courte période. Nous allons ainsi axer notre campagne surtout durant cette période pour avoir de plus grands résultats. Cependant, plusieurs déménagements se font au cours de l'année et nous sensibiliserons la population surtout dans nos bulletins trimestriels et par le bouche-à-oreille toute l'année. Enfin, cette campagne de sensibilisation se fera à moindre échelle au cours de la saison d'hiver au moment où les déménagements sont à leur niveau le plus bas.

Notre Campagne a comme objectif de contrer l'abandon des animaux domestiques lors de déménagements s'effectuant dans toutes les régions du Québec. Les moyens utilisés sont, en premier lieu, les affiches de la Campagne de déménagement ayant pour thème « Vous déménagez! ... m'avez-vous oublié?... ». Ces affiches représentent un dessin signé par Frédéric Back, décédé à la fin de 2013, et il est très représentatif. Ces affiches ont été imprimées en 2 formats : 8½ x 11 et 11 x 17. De plus, nous utiliserons les T shirts de la SQDA conçus pour cette campagne et qui représentent le même dessin et le même thème. Enfin, d'autres moyens viendront s'ajouter avec le temps et se développeront en fonction des ressources disponibles provenant des dons de nos membres.

Pour ce faire, nous demandons aux membres de la SQDA ainsi que toutes/tous les amies/amis des animaux de participer à cette sensibilisation. Pour cette participation, nous allons fournir les moyens ci-dessus mentionnés et qui ont été utilisés au cours de la Campagne de déménagement des dix dernières années. Cette campagne de sensibilisation se fait d'une façon continue toute l'année et dans toutes les régions du Québec qui connaissent le même problème concernant l'abandon d'animaux domestiques lors de déménagements.

Dans le but de sensibiliser la population, vous pouvez utiliser les affiches 8½ x 11, format lettre de la façon suivante :

- 1) placer l'affiche dans un présentoir, de préférence dans un endroit public;
- 2) remettre des affiches à vos proches et amies/amis en leur mentionnant notre objectif afin qu'ils puissent les utiliser à bon escient dans leur milieu de travail, d'éducation et de loisirs.

Nous allons fournir également à celles et ceux qui le désirerons un ou plusieurs T shirts pour faire la même promotion et la même sensibilisation. Nous vous demandons de le porter pour responsabiliser la société au bien-être animal et d'en remettre à un ou plusieurs de vos proches ou amies/amis qui sont intéressés par la cause animale. Les membres peuvent aussi vendre les T shirts pour financer leurs activités d'aide aux animaux dans leur région respective ou remettre les fonds ou une partie de ceux-ci à la SQDA pour financer cette campagne, car toute activité a un coût.

Vous pourrez commander le nombre d'affiches (8½ x 11 ou 11 x 17) et le nombre de T-shirts (P-M-G-XG) à l'aide du formulaire de demande de dons de la SQDA qui est inclus à la fin du présent bulletin. Nous sommes certains que cette campagne aura un impact positif sur le nombre d'animaux abandonnés à travers le Québec lors de déménagements, de même que sur les propriétaires d'animaux domestiques dont la responsabilité est d'assurer leur bien-être.

À la SQDA, on aide, on sensibilise, on informe, on s'entraide, on éduque; et ce, pour le bien-être des animaux domestiques et la protection de la faune. N'oubliez pas ce qui suit :

- Penser globalement et agir localement;
- Faire circuler l'information sur l'abandon des animaux domestiques dans toutes les régions du Québec.

Pour toute information, vous pouvez nous joindre par téléphone au (514) 524-1970 ou par courriel à l'adresse suivante : sqda1976@gmail.com. Nous vous répondrons dans un bref délai pour maximiser le travail des bénévoles dans les différentes régions du Québec.

Nous vous souhaitons bonne chance en tant que bénévole, ainsi qu'un bel été.

Ghislain A. Arsenault Président de la SQDA

3. Les animaux de compagnie et la COVID-19

Devinez ce qui nous est tombé sur la tête à la fin de l'hiver et au début du printemps? Le coronavirus appelé par la suite la COVID-19 pour le rendre plus spécifique. Ce virus a pris naissance à Wuhan en Chine au mois de décembre 2019. Par la suite, il s'est propagé à travers le monde à la vitesse grand V, causant plusieurs centaines de milliers de morts. De plus, cela a fait ressortir une réalité dont il sera difficile d'évaluer les conséquences, le confinement de la population mondiale et la fermeture de plusieurs entreprises et d'organisations de différente envergure; tout ceci de façon temporaire.

Un peu d'histoire est de mise sur l'origine de ce virus. L'évolution de ce virus se résume à ceci : le mal qu'il a causé est passé de problèmes respiratoires chez l'humain à une pandémie mondiale. Alors que le monde est en pleines festivités du Nouvel An et que tous se souhaitent une bonne santé, la Chine informait l'Organisation mondiale de la santé (OMS) le 31 décembre 2019 de la présence d'un syndrome respiratoire qui affectait 27 personnes à Wuhan, une ville de 11 millions d'habitants. Cependant, dans les faits, c'est le 7 janvier 2020 que la Chine a identifié le nouveau coronavirus et l'OMS a confirmé avoir été informée par la Chine d'un premier décès et de 41 personnes infectées. Le 23 janvier, lorsque les services de santé de Wuhan informe le gouvernement de la présence de 570 cas de coronavirus et de 7 morts y afférents, la Chine annonce l'annulation des festivités du Nouvel An. De plus, toute la région de Wuhan a été bouclée et son aéroport fermé. Du jour au lendemain, c'est un arrêt total des activités dans la ville de Wuhan; plus personne dans les rues et aucun transport public.

Cependant, il faut se demander d'où provient ce virus qui affecte tant la population et peut provoquer la mort chez les personnes atteintes dans un bref délai. Actuellement, il n'y a aucune étude qui certifie l'origine du virus, mais il y a plusieurs théories. Une de celles-ci et la plus plausible est que le virus provient d'un marché d'animaux de Wuhan. Plus spécifiquement, le virus émanerait de pangolins ou de chauves-souris vendus dans ce marché, mais cela n'est pas encore prouvé scientifiquement. Toute la communauté scientifique mondiale travaille actuellement sur les causes de ce virus et de son origine, ainsi que sur la découverte d'un vaccin pour contrecarrer la vague de cas COVID-19 qui se propage à travers le monde. En même temps, la découverte de l'origine du virus sera peut-être déterminée, mais ce n'est pas demain la veille.

Une des conséquences majeures de la propagation de la COVID-19 à travers le monde et du fait qu'elle ait été qualifiée de pandémie par l'OMS, est le confinement de sa population, et le Québec n'y a pas échappé. Vous conviendrez que la période de confinement du Québec n'est pas terminée et que le déconfinement se fera d'une façon graduelle, et plus rapidement dans les régions que dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui représente encore une zone à risques. Il est certain que le confinement de longue durée qui a débuté à la mi-mars aura des conséquences sur la santé physique et mentale de la population, ainsi que sur la santé financière de plusieurs entreprises et organisations. Ces conséquences sont nécessairement amoindries si vous étiez en famille avec des enfants que seuls et laissés de côté. Pour contrer la solitude provenant du confinement, plusieurs Québécois et Québécoises ont même adopté des

animaux pendant le confinement, car le pourcentage d'adoption des animaux domestiques a augmenté au cours de cette période comparée aux années passées. Dans les deux cas, l'aide gouvernementale pour la population, et pour toutes les entreprises et organisations, sera nécessaire pour passer à travers cette crise sanitaire et financière.

Nous comprenons très bien qu'un animal peut apporter du réconfort à des gens confinés, surtout lorsqu'ils vivent seuls; mais, il y a aussi des conséquences qui peuvent résulter de cette augmentation des adoptions d'animaux domestiques. La SQDA a peur qu'au moment du déconfinement, il y ait aussi une augmentation de l'abandon des animaux domestiques, ce qui créerait un autre problème si nous n'agissons pas. Nous combattons l'abandon des animaux de compagnies, surtout lors de déménagements, depuis plus de 10 ans et nous ne voulons pas une augmentation de cette activité qui est très dommageable pour le bien-être animal. Nous préconisons ainsi de contrer l'abandon des animaux domestiques lors du déconfinement; il faut donc agir rapidement et passer aux actes.

Nous vous souhaitons un bon déconfinement et de garder l'œil ouvert à toute activité contraire au bien-être animal.

Ghislain A. Arsenault

Référence : Journal de Montréal – Mars, avril et mai 2019

4. Chiens dangereux et responsabilité des propriétaires

Je vous entretiens souvent des chiens dangereux et de leurs actions néfastes sur l'humain. Même si les chiens sont appelés les meilleurs amis de l'homme, il faut toujours les avoir à l'œil, et ce même à l'intérieur de la maison. Ces jours-ci, les médias ne parlent pas beaucoup d'actes de violence de la part de chiens dangereux; il n'y a peut-être pas eu de ces actes ou il y a eu une diminution importante de ceux-ci. La raison provient peut-être du confinement de la population du Québec depuis la mi-mars 2020 à cause de la crise du coronavirus. Ce coronavirus, par la suite nommé COVID-19, qui provient de Chine est devenu une pandémie à la suite de sa propagation mondiale dans la population. Il en a résulté aussi une chute drastique des actes de violence criminelle depuis la décision de confiner la population pour éviter que le virus se propage et augmente le nombre de décès dans la population.

Cependant, nous sommes certains que cette situation sur les chiens dangereux va revenir dans l'actualité et inciter la population à réagir; il faut prendre action et sensibiliser. Le plus important, c'est de se demander qui écope des résultats de l'agression de chiens dangereux. En premier lieu, c'est la victime qui en subit des conséquences directes et énormes sur sa santé physique et mentale pour plusieurs années. De plus, certaines victimes sont même décédées à la suite des attaques de chiens dangereux, ayant subi des morsures mortelles avant qu'on puisse retirer le ou les molosses de la scène de l'événement. Les chiens aussi écopent de cette agression, car ils seront pris en charge par un refuge et seront finalement euthanasiés après un jugement de la Cour municipale. Vous savez que je défends les animaux depuis plusieurs années et j'aurais aimé que ces

événements ne se produisent pas, mais on ne peut arrêter l'inévitable de se produire. Prenant la part de l'humain autant que celle des animaux, je suis d'avis qu'il faut réagir à ces situations et essayer de trouver une solution qui aidera les deux victimes.

Il faut se demander qui est responsable de ces situations. Il est facile de les pointer du doigt. Ce sont les propriétaires qui rendent leurs chiens dangereux et agressifs, car plusieurs les entraînent pour des besoins de sécurité. De plus, ils les laissent libres hors de la résidence sans y être attachés ou bien derrière une clôture pour les empêcher de se promener hors de l'enceinte et être libres comme l'air. Enfin, ils les promènent sans laisse ni muselière, ce qui augmente le risque d'attaques contre des humains et d'autres chiens.

Maxim Martin du Journal de Montréal du samedi 29 juin 2019 mentionne ce qui suit relativement à l'abandon des animaux domestiques lors de déménagements : Même si la victime est un pauvre animal; sincèrement, ce sont ces gens que je prends en pitié. Que tu puisses agir ainsi sans remords m'indique qu'il y a déjà un morceau de toi qui est déjà mort à l'intérieur. Même si Maxim Martin parle d'abandon d'animaux domestiques lors de déménagements, la responsabilité des propriétaires de chiens est très évidente comme celle de prendre charge de leurs chiens lors de promenades en les ayant en laisse et muselés, s'il y a lieu. De plus, ces propriétaires doivent être très vigilants et être sûrs que leurs chiens sont bien encadrés, c'est-à-dire, attachés, dans une enceinte clôturée et sécuritaire ou dans la résidence, s'ils ne sont pas présents. Pour éviter des situations regrettables, la responsabilité des propriétaires est donc très claire.

VAUT MIEUX PRÉVENIR QUE GUÉRIR. C'est pour cela qu'un règlement municipal a été instauré dans plusieurs villes du Québec pour forcer les propriétaires de chiens agressifs et dangereux à prendre leurs responsabilités. Je pensais que la responsabilité venait avec l'éducation des parents : sois responsable, mon petit, et pense aux conséquences de tes gestes provenant de ton irresponsabilité envers autrui. Mais, les villes ont décidé d'agir et d'imposer des règlements aux propriétaires de chiens dangereux et agressifs. Au début, les règlements de certaines villes ne parlaient que de pitbulls, mais on a constaté que les chiens dangereux et agressifs n'étaient pas seulement des pitbulls, mais que plusieurs autres races étaient concernées. Ainsi, un règlement imposant des conditions strictes de garde aux propriétaires de chiens dangereux et ne ciblant aucune race en particulier est né.

Personnellement, je crois que c'est normal d'avoir des règles et de les faire respecter. Il en est de même pour le Code criminel, qui est la base pour amener en Cour de justice les délinquants ayant commis des actes violents envers la société. Mais, que préconisent ces règlements sur la responsabilisation des propriétaires de chiens dangereux? Les principales conditions qui pourraient être imposées en sont les suivantes :

- 1) Faire stériliser son animal:
- 2) Faire vacciner son animal contre la rage;
- 3) Faire identifier son animal à l'aide d'une micro-puce ou d'un tatouage d'identification:

- 4) Détenir une assurance responsabilité d'une couverture minimale d'un million de dollars;
- 5) Maintenir l'animal attaché en tout temps ou le garder dans un enclos sans qu'il puisse faire de sorties impromptues;
- 6) À l'extérieur, l'animal doit toujours être en laisse et porter une muselière;
- 7) Réussir un cours de dressage et d'obéissance de l'animal.

Vous pouvez noter que ce règlement est pour tous les chiens dangereux et ne visent aucune race en particulier, comme le règlement sur les pitbulls en vigueur dans certaines villes du Québec. De plus, c'est du cas par cas, car le propriétaire, selon le règlement, peut être obligé de respecter les conditions adaptées aux risques que représente le chien. Comme le dit Carl Girard de la SPA des Cantons : Les conditions sont choisies en fonction des caractéristiques de l'animal, comme le niveau d'agressivité, sa grosseur; c'est du cas par cas. On ne peut demander à un Chihuahua de porter une muselière.

Il est important de noter que, si les propriétaires ne veulent pas se plier aux conditions ou aux directives imposées par le règlement, l'euthanasie peut être demandée en dernier recours. Par ce règlement, on veut absolument que les propriétaires se responsabilisent. Il y a un cas de chien dangereux qui est survenu après l'adoption de ce règlement par la ville de Cowansville. Un berger allemand, nommé Carlo, a été impliqué dans six incidents répertoriés par la SPA des Cantons, dont une morsure sans conséquences graves. Le règlement de la Ville a établi des conditions aux propriétaires, soient de le tenir en laisse et de lui faire porter une muselière. Ces conditions n'ont pas été respectées par les propriétaires et la Ville a invoqué le Règlement devant la Cour municipale pour faire euthanasier le chien dangereux; la Cour a accordé ce pouvoir à la ville.

Je préconise ce modèle de règlement municipal qui ne spécifie aucune race en particulier et impose des conditions spécifiques aux propriétaires de chiens agressifs selon leur caractère et leur grosseur; il constitue le meilleur moyen pour les villes du Québec de contrer les morsures graves subies par l'humain. Cependant, même si on veut par ce règlement protéger l'humain, il y a une morale humaine qui se dégage de l'événement du berger allemand Carlo. Lors de sa naissance, le berger allemand ne dégageait aucune agressivité, alors qu'on ne peut conclure la même caractéristique chez ses propriétaires au moment de l'achat. Je pourrais même en conclure le contraire, car le berger allemand a été utilisé aussi pour intimider les voisins et leur montrer son caractère agressif. Il est important de noter que l'objectif de l'achat d'un chien est de fournir de la compagnie et une certaine sécurité dans le cas de certains chiens, mais sans jamais développer chez ce dernier de l'agressivité envers autrui.

On dit toujours que le caractère du propriétaire se reflète sur le chien et c'est normal, car le chien est le meilleur ami de l'homme. Cependant, est-ce que l'homme est le meilleur ami du chien? Pas toujours, car le propriétaire de Carlo, dans ce cas-ci, est son pire ennemi. En effet, c'est le propriétaire qui, indirectement, a euthanasié son propre animal par son irresponsabilité en le rendant agressif et en ne se conformant pas aux règlements municipaux. C'est pour cette raison que toutes les villes fondent leurs règlements sur la responsabilité des propriétaires. Cependant, quelles sont les conséquences pour les

propriétaires qui ne respectent pas les directives? Il en résulte l'euthanasie du chien alors que ce sont les propriétaires qui en sont responsables. Je crois que les propriétaires doivent aussi être sanctionnés en leur enlevant le droit de devenir propriétaire de chiens à l'avenir et pour une période à long terme à déterminer.

Ghislain A. Arsenault

Référence : Google - Règlement sur les animaux dangereux 2018

5. Les sources de financement

Nous sommes des bénévoles qui travaillent pour la cause des animaux. Cependant, nous avons besoin de fonds pour réaliser certaines activités qui permettent de remplir notre mission axée sur le bien-être des animaux. Voici quelques sources de financement :

MEMBRES ET DONATEURS DE LA SQDA

Pour devenir membre de la SQDA et participer à la cause animale, vous devez remplir le formulaire d'adhésion et envoyer votre chèque à l'adresse mentionnée sur le formulaire annexé. Il ne vous en coûtera que 20 \$ annuellement pour promouvoir le bien-être des animaux. Vous pouvez aussi faire un don que vous soyez membre ou non.

CENTRAIDE

Nous remercions tous ceux et celles qui choisissent CENTRAIDE, un système de prélèvement à la source offert chez les employeurs, pour faire des dons à la SQDA. Cette campagne se déroule au cours de l'automne et elle est très populaire.

DONS ET LEGS AU DÉCÈS

À l'occasion, nous recevons des dons et des legs lors du décès d'un membre ou d'un donateur. Ainsi, si vous avez prévu de laisser un certain montant à des organismes de charité, nous espérons que vous aurez une petite pensée pour nos amis les animaux. Nous vous rappelons que ces dons ou legs à des organismes de charité reconnus sont déductibles de vos impôts et que des dons ou legs en nature, comme des transferts d'actions de compagnies, des propriétés de tableaux, etc. peuvent donner droit à des avantages fiscaux additionnels pour vous et votre succession, ce qui réduit de beaucoup le coût réel de votre geste tout en améliorant le bien-être et le sort des animaux.